

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DU 12/11/2015**

PRESENTS : MARTIN – GRELLETY - HAREL – PORTELLO – DELBOS - FOURAN - DOAT - COUPARD – SOULAGE – PERROT

ABSENTS REPRESENTES : FEUILLE par DOAT

SECRETAIRE : Jean-François FOURAN

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/11/2015

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 14/10/2015.
Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour :
La modification du grade d'emploi pour l'attribution de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures.
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Délibération 2015-11/43

MODIFICATION DU GRADE D'EMPLOI POUR L'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES (IEMP)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 07/12/2012, il avait été mis en place l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) pour le cadre des emplois d'adjoint administratif et plus particulièrement le grade d'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au taux moyen annuel de 1.5.

Monsieur le Maire explique que suite à l'avancement de grade de l'agent concerné, il convient de faire aussi avancer le grade d'emplois de l'IEMP.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 88,

Vu le décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfectures,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures

CONSIDERANT les montants annuels maxima prévus par les textes susvisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité modifie le grade d'emploi de l'IEMP :

- bénéficiaire : grade d'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- taux moyen annuel : 1.5

Les indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.

Les taux des indemnités évolueront dans les mêmes conditions que la rémunération des fonctionnaires, dans la limite des montants maxima réglementaires.

Cette indemnité sera versée mensuellement à compter du 01/11/2015 ainsi que pour les années suivantes.

Le maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à l'agent.

Délibération 2015-11/44

SENTRITECH : RENOUELEMENT DU CONTRAT

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Senti Tech en date du 10/10/2015 concernant le contrôle périodique des stations de travail en place et inspections détaillées périodiques de la zone à protéger. Soit 2 visites minimales sur un an.

Le montant de la prestation contrat de base est de 402 € TTC payable annuellement à la date anniversaire de l'installation (15/11).

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il faudrait renouveler le contrat pour la période du 15/11/2015 au 14/11/2016.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable et autorise le Maire :

- à renouveler la surveillance maintenance pour l'année 2016 pour un montant de 402 € TTC
- à signer toutes les pièces nécessaires.

ERADICATION FILS NUS SOUS TENSION

Les secteurs de Laussine et Les Guillonets seront traités dans le cadre du plan d'éradication 2016. Le SDE 24 confirmera prochainement.

Monsieur le Maire se rapprochera également du SDE 24 afin d'étudier conjointement la procédure pour la réalisation des travaux dans le centre bourg (réalisation des devis, BT, Télécom et Eclairage Public) suite à la concomitance des travaux envisagés.

Délibération 2015-11/45

RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR EN EMPLOI CDD

Monsieur le Maire expose qu'il convient de recruter un agent recenseur pour effectuer le recensement de la population du 21/01/2015 au 20/02/2015. Cet agent sera recruté en CDD pour une durée hebdomadaire de 35 heures hebdo.

Durant la première quinzaine de janvier l'agent recenseur aura 2 demi-journées de formation entrecoupées d'une semaine de tournée de reconnaissance.

Sur le rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour et 1 abstention, décide le recrutement direct d'un agent non titulaire :

Mme Lucille PERROLLAZ.

Cet agent assurera les fonctions d'agent recenseur sur la commune de Varennes, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures, réparties du lundi au dimanche en fonction des nécessités de l'enquête.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (échelle 3, échelon 1).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le maire est chargé du recrutement de cet agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement avec lui. Le CDD commencera le jour de la première demi-journée de formation des agents recenseurs et se terminera le 20/02/2015.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération 2015-11/46

AVENANT N° 6 AU CONTRAT D'OBJECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu d'annuler la programmation de l'opération suivante qui était inscrite à l'avenant n° 5 du contrat d'objectifs approuvé en Commission permanente du 02 mars 2015 afin d'en modifier le contenu.

Travaux de zinguerie à l'école

- Montant des travaux à annuler : 5 820 €
- Montant de la subvention à annuler : 1 740 €

Et demande l'inscription à l'avenant n° 6 des contrats d'objectifs, de l'opération suivante :

Travaux à l'école : travaux de zinguerie et revêtements de sol

Commune	70%	4 042
Conseil départemental	30%	1 728
Montant HT		5 760

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité mandate Monsieur le Maire pour signer au nom et pour le compte de la commune, les documents administratifs et comptables portant sur le contrat d'objectifs avec le Conseil départemental de la Dordogne.

COMPTE RENDU RENCONTRE SMD3

Le SMD3 commencera la collecte des ordures ménagères au 1^{er} janvier 2016 conformément à la délibération prise en conseil communautaire suite à l'arrêt du prestataire NCI.

Le SMD3 mettra à disposition un numéro vert gratuit afin que la population puisse se renseigner lorsqu'elle rencontrera un problème avec la collecte ou les conteneurs.

Une cartographie des collectes sera établie.

Les conteneurs devraient être distribués courant premier trimestre 2016.

Le nouveau camion en chargement latéral devrait être opérationnel en cours d'année 2016.

COMPTE RENDU « COUP DE VENT » DU 02/11/15

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dégâts occasionnés par le coup de vent du 02/11/2015 : coupure d'électricité à Laussine pour l'après-midi et chute du poteau ERDF devant la mairie qui a engendré une coupure du téléphone - internet de la mairie jusqu'au jeudi.

ORGANISATION DES ELECTIONS REGIONALES**06/12/2015**

8h à 10h30	G. MARTIN / C. DELBOS / S. GRELLETY
10h30 à 13h	JF. FOURAN / S.HAREL / P. COUPARD
13h à 15h30	P. SOULAGE / M. FEUILLE / M. PERROT
15h30 à 18h	L. PORTELLO / JF. FOURAN / MC. DOAT

13/12/2015

8h à 10h30	G. MARTIN / C. DELBOS / S. GRELLETY
10h30 à 13h	JF. FOURAN / S.HAREL / P. COUPARD
13h à 15h30	L. PORTELLO / M. FEUILLE / M. PERROT
15h30 à 18h	P. SOULAGE / JF. FOURAN / MC. DOAT

PREVISIONS POUR BP 2016

- Terrain pour installer la station d'épuration (voir avec CCBDP)
- Peinture salle des fêtes
- Revêtement du sol de la cantine et de la garderie
- Travaux école suite sécheresse 2011
- Moyen de ralentir la vitesse des véhicules à Laussine
- Local sanitaire de l'employé communal

PREVISION RENCONTRE DES ASSOCIATIONS 2016

Prévision pour le samedi 12/03/16 à Varennes (heure à préciser)

QUESTIONS DIVERSES

Courant 2016, montée en puissance du débit d'internet par fibre optique.

Fin de séance à 23 h